

En 2024, 46 % des non-retraités souhaitent partir à la retraite au plus tard à 60 ans, contre 94 % en 2000. Il s'agit de la première année où cette part passe en dessous de la barre des 50 %. Pour autant, seulement 5 % des non-retraités estiment que cela leur sera possible. L'écart entre les prévisions d'âge moyen de départ à la retraite et les souhaits augmente légèrement en 2024 mais reste en deçà de quatre ans. Parmi les réformes proposées dans le Baromètre d'opinion de la DREES pour préserver le système de retraite par répartition, les personnes interrogées préfèrent, à l'augmentation de la contribution des retraités, la hausse des cotisations pesant sur les employeurs, l'allongement de la durée de cotisation, ou encore l'augmentation de l'âge minimum légal de départ à la retraite. Néanmoins, la proportion d'enquêtés considérant que les réformes déjà effectuées sont suffisantes a atteint son niveau le plus élevé depuis 2016 (36 %).

Selon le Baromètre de la DREES (encadré 1), une part importante de personnes non retraitées¹ demeure attachée à la retraite à 60 ans. Fin 2024, 36 % d'entre elles souhaiteraient ainsi dans l'idéal partir à la retraite à 60 ans et 10 % avant cet âge (graphique 1). À l'inverse, 54 % des non-retraités désirent partir après cet âge (+5 points par rapport à 2023 et +14 points par rapport à 2021). Pour la première fois depuis le lancement du Baromètre de la DREES, plus de la moitié des non-retraités désirent ainsi partir à la retraite après 60 ans.

Depuis le début des années 2000, l'âge idéal souhaité de départ à la retraite augmente progressivement. Il passe en moyenne de 54 ans et 10 mois à 59 ans et 4 mois entre l'année 2000 et le début des années 2010. Il atteint finalement 60 ans à partir de 2013 et s'élève à 61 ans et 5 mois en 2024 (graphique 2).

La part des personnes souhaitant partir avant 60 ans a été divisée par près de sept en vingt-quatre ans, passant de 69 % en 2000 à 10 % en 2024. Cette diminution est plus marquée pour les personnes souhaitant un départ avant 55 ans. En effet, 31 % des non-retraités exprimaient cette volonté en 2000, contre seulement 2 % en 2024. Parallèlement, la part des personnes souhaitant partir entre 61 et 64 ans

a fortement augmenté, passant de 2 % en 2009 à 39 % en 2024, à l'issue de trois périodes de fortes hausses. Elle est en effet passée de 13 % à 20 % entre 2017 et 2018, puis de 22 % à 27 % entre 2020 et 2021, et enfin de 29 % à 39 % entre 2022 et 2024.

Les lois de 2010 et 2023 relatives aux réformes des retraites, qui relèvent respectivement l'âge minimum légal d'ouverture des droits (AOD) de 60 à 62 ans, puis de 62 à 64 ans, jouent vraisemblablement un rôle dans ce décalage progressif. L'augmentation de la part des personnes déclarant un âge idéal de départ à la retraite entre 61 et 64 ans depuis ces deux réformes accrédite en effet la thèse selon laquelle le relèvement de l'AOD est désormais pris en compte dans l'imaginaire d'une plus grande part de l'opinion. Depuis 2018, la part des personnes non retraitées désirant partir à la retraite à 65 ans ou plus tard s'est ainsi stabilisée autour de 13 % et atteint 15 % en 2024. Elle était de 6 % en 2000 et a donc été multipliée par 2,5 en vingt-quatre ans.

Un écart de près de quatre ans entre les souhaits et les prévisions d'âge de départ

En 2024, 46 % des non-retraités aimeraient partir à la retraite à 60 ans ou avant. Cependant, seuls 5 % estiment qu'ils pourront effectivement

¹ C'est-à-dire tous les autres statuts que celui des personnes déclarant être à la retraite ou en préretraite au moment de l'enquête.

le faire (graphique 3). Les non-retraités pensent qu'ils pourront prendre leur retraite à 65 ans et 2 mois en moyenne, soit 3 ans et 11 mois après l'âge moyen souhaité (graphique 2).

À titre de comparaison, l'âge à partir duquel les non-retraités estiment qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens s'élève à 63 ans

et 7 mois en moyenne. Alors que ce chiffre était en baisse depuis 2020, il augmente de 8 mois en 2024 par rapport à 2023.

La part des non-retraités estimant qu'ils ne pourront partir à la retraite qu'après 65 ans a fortement augmenté entre 2009 et 2014, passant de 24 % à 36 %.

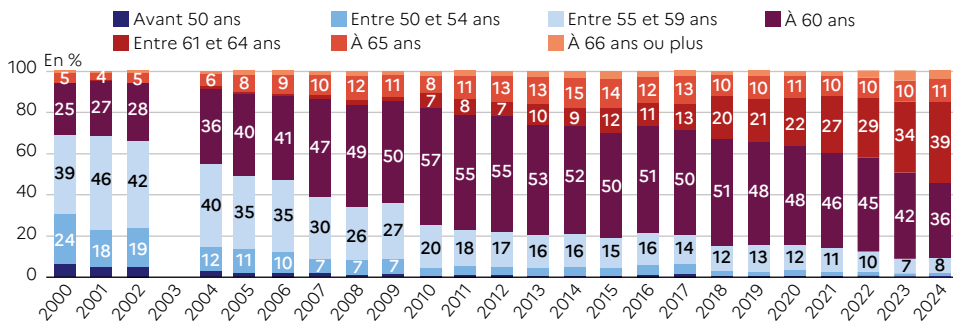
Encadré 1 Le Baromètre d'opinion de la DREES et son évolution

Le Baromètre d'opinion de la DREES, mis en place en 2000, est une enquête annuelle sur la perception des inégalités et sur l'opinion des individus au sujet des politiques sociales et de santé. Le caractère annuel et l'ancienneté de ce Baromètre en font un outil de suivi conjoncturel de référence pour appréhender le contexte social et l'évolution des opinions sur les politiques publiques.

L'enquête se déroule en face à face auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatif de la population française résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas, qui prend en compte différents critères (sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par catégorie d'agglomération et de région). En 2024, la vingt-quatrième vague de l'enquête s'est déroulée du 14 octobre au 20 décembre. Lors des vagues 2014 à 2019, l'échantillon était constitué de 3 000 personnes interrogées selon une méthodologie strictement identique. Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Ces enquêtes permettent des comparaisons entre sous-catégories (selon le revenu, l'âge, etc.) ou dans la durée. Les plus petites variations (de l'ordre de 1 ou 2 points de pourcentage) ne sont statistiquement pas significatives.

À partir de 2023, certaines formulations évoluent. Le questionnaire propose aux répondants, d'une part, non plus de « reculer l'âge de la retraite » mais « d'augmenter l'âge minimal de départ à la retraite » et, d'autre part, non plus de « diminuer les pensions » mais de « faire contribuer davantage les retraités ». De plus, une cinquième proposition de réforme a été ajoutée : « augmenter les cotisations pesant sur les employeurs ».

Graphique 1 Âge de départ à la retraite souhaité, dans l'idéal, par les non-retraités



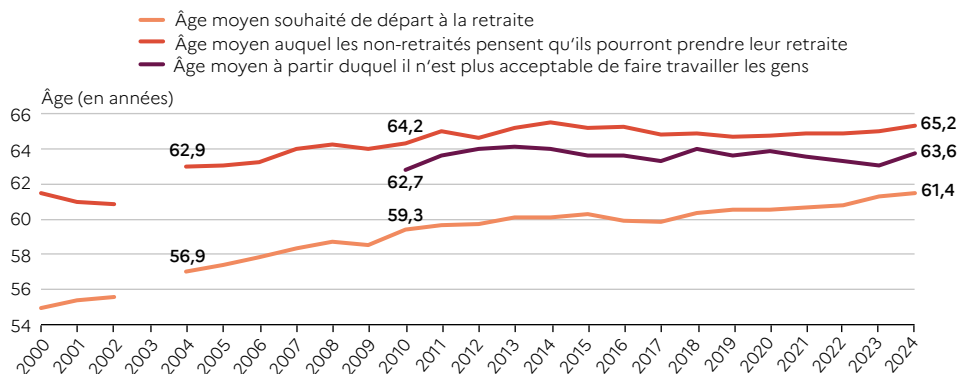
Note > Réponse aux questions « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous prendre votre retraite ? ». Les personnes déclarant ne pas savoir à quel âge elles souhaiteraient prendre leur retraite ou pensant qu'elles n'auront pas de retraite dans le futur (car inactives, etc.) [6 % à 8 % entre 2000 et 2023 et 8 % en 2024] sont ici exclues du calcul. Il n'y a pas eu d'enquête en 2003. Des données complémentaires sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Lecture > En 2024, parmi les personnes non retraitées qui se sont prononcées, 36 % souhaiteraient dans l'idéal partir à la retraite à 60 ans et 11 % à 65 ans.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus non retraitées.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

Graphique 2 Âge moyen souhaité et estimé de départ à la retraite et âge moyen auquel il n'est plus acceptable de faire travailler les gens



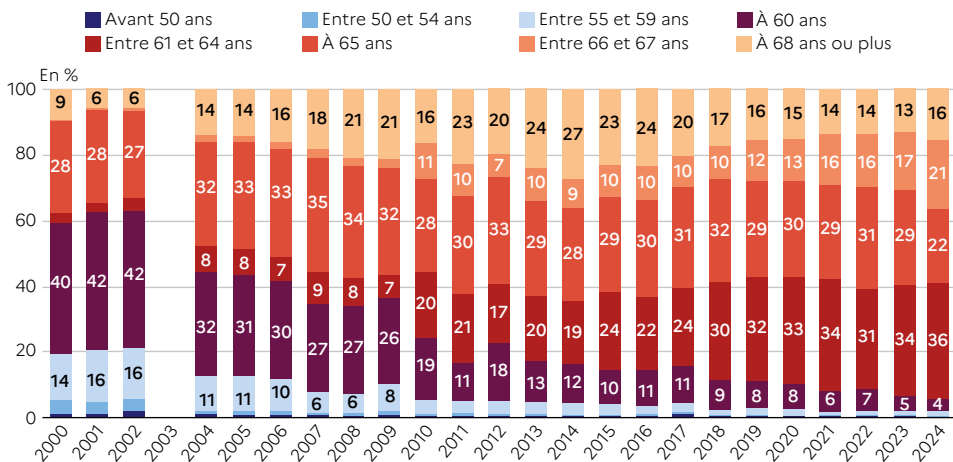
Note > Réponse aux questions « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? », « Et à quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? », « Et à partir de quel âge estimez-vous qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens ? ». Les personnes déclarant ne pas savoir répondre aux questions ou pensant qu'elles n'auront pas de retraite dans le futur (car inactives, etc.), sont ici exclues du calcul. Il n'y a pas eu d'enquête en 2003.

Lecture > En 2024, l'âge de départ à la retraite souhaité par les personnes non retraitées qui se sont prononcées est en moyenne de 61,4 ans, l'âge à partir duquel elles pensent pouvoir prendre leur retraite est en moyenne de 65,2 ans et l'âge à partir duquel elles pensent qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens est en moyenne de 63,6 ans.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, non retraitées.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

Graphique 3 Âge auquel les non-retraités pensent qu'ils pourront prendre leur retraite



Note > Réponse à la question « Et à quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? ». Les personnes déclarant ne pas savoir à quel âge elles pourront prendre leur retraite ou pensant qu'elles n'auront pas de retraite dans le futur (car inactives, etc.) [7 % à 20 % entre 2000 et 2022, avec exceptionnellement 25 % en 2008, puis 8 % en 2024], de même que les retraités, sont ici exclus du calcul. Il n'y a pas eu d'enquête en 2003. En 2024, l'échantillon a été divisé en deux groupes pour tester une variante de la question. Les résultats présentés ici concernent la moitié de l'échantillon qui a répondu à la question historique. Des données complémentaires sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Lecture > En 2024, parmi les personnes non retraitées qui se sont prononcées, 4 % pensent qu'elles pourront prendre leur retraite à 60 ans et 22 % à 65 ans.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus non retraitées.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

Cette part a ensuite diminué entre 2014 et 2016, pour finalement se stabiliser autour de 30 % jusqu'en 2023. Entre 2023 et 2024, ce chiffre augmente de nouveau et s'élève à 37 %.

54 % des non-retraités pensent que leur niveau de vie à la retraite sera plus faible que celui de l'ensemble de la population

En 2024, 54 % des non-retraités déclarent penser que leur niveau de vie à la retraite sera moins bon que celui de l'ensemble de la population : 38 % considèrent qu'il sera « plutôt moins bon » et 16 % « bien moins bon » (graphique 4). Cette part a fortement baissé entre 2015 et 2024 (-16 points de pourcentage).

À l'inverse, 14 % pensent que leur niveau de vie sera meilleur (« bien meilleur » ou « plutôt meilleur »). Cette part n'a jamais été aussi élevée. En effet, elle était relativement stable autour de 9 % entre 2014 et 2018, puis elle a légèrement augmenté pour finalement osciller autour de 11 % jusqu'à 2023.

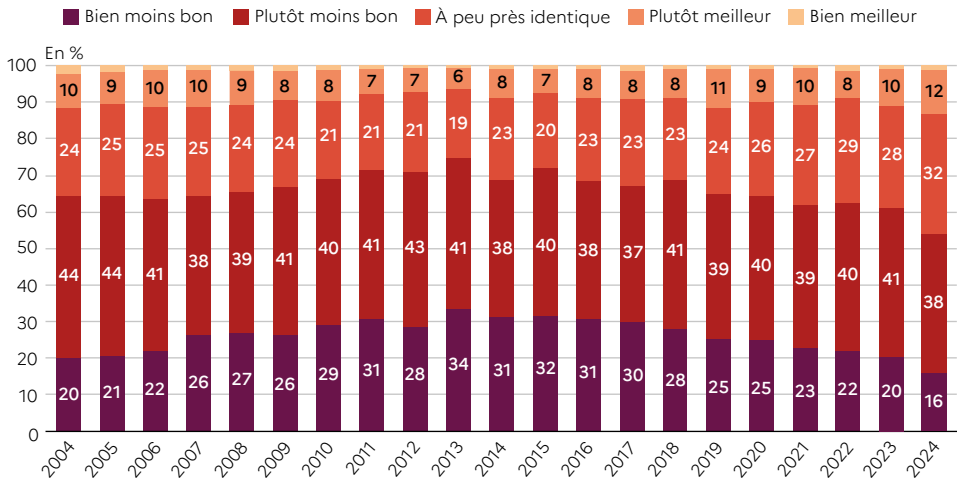
Depuis 2015, la part des non-retraités considérant que leur niveau de vie à la retraite sera « à peu près identique » à celui de l'ensemble de la population augmente régulièrement, pour finalement passer de 20 % à 32 % entre 2015 et 2024.

46 % des non-retraités pensent que leur vie sera moins bonne à la retraite qu'actuellement

En 2024, les enquêtés du Baromètre d'opinion de la DREES sont interrogés sur leur qualité de vie estimée pendant leur retraite. D'un côté, les personnes non retraitées sont interrogées sur la façon dont elles anticipent cette qualité de vie par rapport à leur situation actuelle. De l'autre, les personnes retraitées le sont sur la manière dont elles perçoivent leur situation actuelle par rapport à celle précédant leur départ à la retraite.

En 2024, 46 % des non-retraités anticipent que leur qualité de vie sera moins bonne (« plutôt moins bonne » ou « bien moins bonne ») une fois

Graphique 4 Anticipation, par les non-retraités, de leur niveau de vie au moment de la retraite par rapport à l'ensemble de la population



Note > Réponse à la question « Et vous-même, lorsque vous serez à la retraite, comment pensez-vous que sera votre niveau de vie par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la population ? ». Les données ne sont disponibles que depuis 2004, car la question n'était pas posée en ces termes auparavant. Les personnes qui ne se prononcent pas (1 % à 7 % entre 2004 et 2022, 7 % en 2023) sont ici exclues du calcul.

Lecture > En 2024, parmi les personnes non retraitées qui se sont prononcées, 38 % anticipent un niveau de vie « plutôt moins bon » à la retraite, et 16 % un niveau de vie « bien moins bon » que celui de l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, non retraitées.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

à la retraite (graphique 5). Au contraire, 20 % pensent que leur vie sera meilleure (« plutôt meilleure » ou « bien meilleure »).

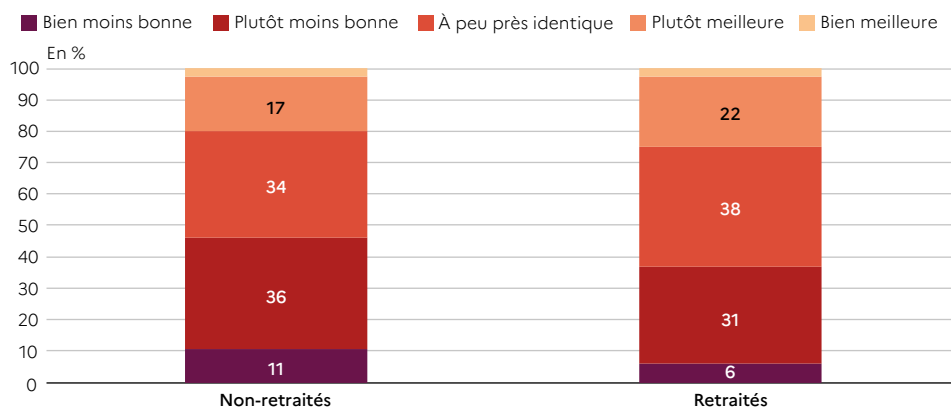
Les personnes qui estiment que leur situation actuelle est bonne se projettent plus positivement pendant la retraite. Ainsi, 33 % des non-retraités jugeant leur situation actuelle très bonne pensent qu'elle sera meilleure, contre seulement 6 % parmi les non-retraités jugeant leur situation actuelle très mauvaise et 20 % parmi l'ensemble des non-retraités, quelle que soit leur situation actuelle. À l'inverse, 75 % des non-retraités jugeant leur situation actuelle assez mauvaise ou très mauvaise anticipent encore une dégradation de celle-ci.

Enfin, plus le niveau de vie des enquêtés non retraités est faible, plus leur période de retraite est appréhendée avec pessimisme. Ainsi, parmi les personnes appartenant au premier cinquième de niveau de vie (les 20 % les plus modestes), 53 % anticipent une moindre qualité de vie au moment de leur retraite (contre 46 % pour l'ensemble des non-retraités). Au contraire, seulement 34 % des

non-retraités relevant du dernier cinquième de niveau de vie (les 20 % les plus aisés) anticipent que la qualité de leur vie sera moins bonne une fois qu'ils seront à la retraite.

Les retraités actuels estiment leur qualité de vie plus positivement que les non-retraités anticipent la leur. Si la proportion de personnes déclarant ou anticipant une qualité de vie moins bonne à la retraite est, dans les deux cas, supérieure à celle des personnes mentionnant une amélioration, l'écart est cependant moindre parmi les personnes retraitées. En effet, 25 % de ces dernières estiment leur vie meilleure à la retraite, tandis que 20 % des non-retraités anticipent une meilleure vie à la retraite. *A contrario*, 37 % des retraités estiment leur vie moins bonne à la retraite, contre 46 % de non-retraités anticipant des conditions de vie moins bonnes à la retraite. Cette perception d'un niveau de vie dégradé peut être liée à plusieurs facteurs (baisse de revenus à la retraite, dégradation de l'état de santé, réduction du lien social, etc.), qui ne sont pas identifiables dans le Baromètre d'opinion.

Graphique 5 Perception de la situation à la retraite par rapport à la situation actuelle ou antérieure



Note > Pour les non-retraités il s'agit de la réponse à la question « Vous personnellement, comment anticipez-vous la vie que vous mènerez à la retraite par rapport à votre situation actuelle ? Diriez-vous qu'elle sera... ». Pour les retraités, il s'agit de la réponse à la question « Vous personnellement, comment qualifieriez-vous la vie que vous menez actuellement par rapport à votre situation avant la retraite ? Diriez-vous qu'elle est... ». Les personnes qui ne se prononcent pas sont ici exclues du calcul.

Lecture > En 2024, 11 % des non-retraités anticipent une vie bien moins bonne une fois à la retraite et 3 % des retraités considèrent que leur vie est bien meilleure maintenant qu'avant leur départ à la retraite. Des données complémentaires sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus.

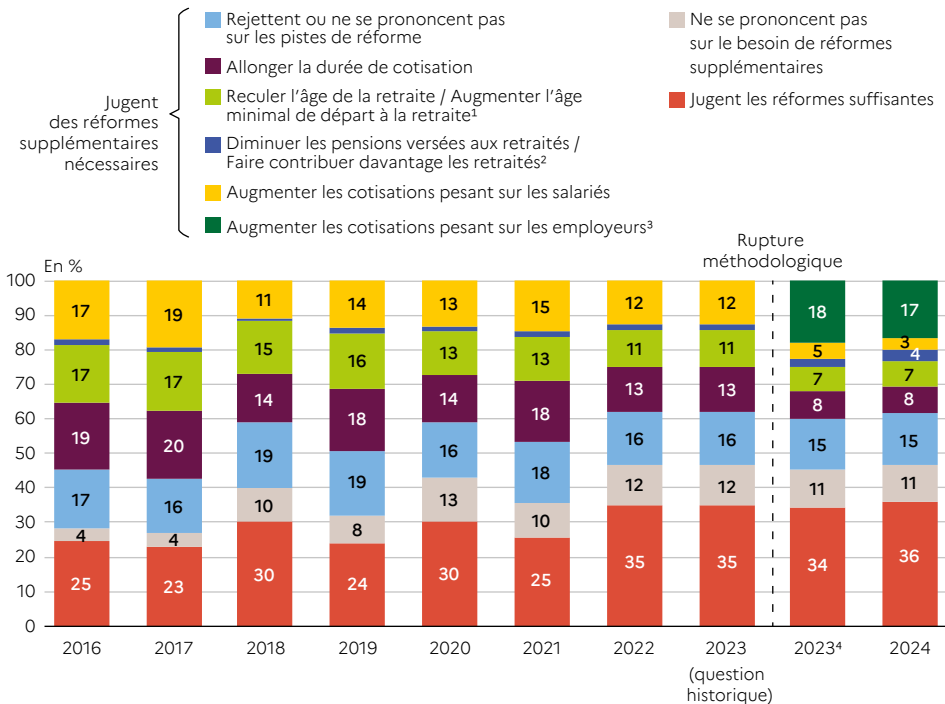
Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

La proportion d'enquêtés considérant les réformes effectuées suffisantes n'a jamais été aussi élevée

Depuis la vague 2016 du Baromètre d'opinion de la DREES, les personnes enquêtées sont interrogées sur les réformes des retraites déjà effectuées, afin de savoir si elles les jugent suffisantes ou si elles pensent qu'il serait nécessaire d'en

effectuer de nouvelles pour « préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe ». En 2024, la part des individus estimant que les réformes déjà effectuées sont suffisantes s'élève à 36 %. Elle n'a jamais été aussi haute (graphique 6). À l'inverse, 53 % des personnes interrogées estiment que des réformes supplémentaires sont nécessaires.

Graphique 6 Opinions vis-à-vis des réformes des retraites



1. À partir de 2023, la piste de réforme « Reculer l'âge de la retraite » devient « Augmenter l'âge minimal de départ à la retraite ».

2. À partir de 2023, la piste de réforme « Diminuer les pensions versées aux retraités » devient « Faire contribuer davantage les retraités ».

3. Avant 2023, cette piste de réforme n'était pas proposée.

4. En 2023, l'échantillon a été divisé en quatre groupes pour tester les variantes de formulation de deux pistes de réforme. Les résultats de 2023 concernent, pour chacune de ces pistes, le quart de l'échantillon qui a répondu à l'une de ces variantes. En 2024, les variantes retenues en 2023 ont finalement été sélectionnées et ont remplacé les intitulés historiques des deux modalités concernées (voir notes 1 et 2). Par ailleurs, depuis 2023, une modalité a été ajoutée (voir note 3).

Note > À la première question « Compte tenu des réformes engagées ces dernières années, pensez-vous que pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe... », les personnes interrogées répondent « Les réformes déjà effectuées sont suffisantes » ou « Des réformes supplémentaires sont nécessaires ». Pour ces derniers, il est demandé « Parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe, laquelle a votre préférence ? ». Contrairement aux graphiques précédents, les retraités sont ici inclus dans le champ des répondants. Des données complémentaires sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Lecture > En 2024, 36 % des personnes interrogées considèrent les réformes déjà effectuées suffisantes.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES.

Par ailleurs, 11 % des personnes enquêtées ne souhaitent pas se prononcer sur le besoin de réformes supplémentaires. Parmi les individus jugeant nécessaires des réformes supplémentaires, 28 % rejettent ou ne se prononcent pas sur les pistes de réforme proposées dans le questionnaire de l'enquête. Finalement, seules 38 % des personnes interrogées se prononcent quant aux différentes solutions proposées pour préserver le système par répartition.

Depuis 2023, ces solutions ont évolué (*encadré 1*). Tout d'abord, une cinquième proposition de réforme a été ajoutée : « augmenter les cotisations pesant sur les employeurs ». Celle-ci rencontre, depuis, le plus d'adhésion parmi les individus ayant choisi une proposition de réforme pour préserver le système de retraite actuel. En 2024, 44 % parmi eux y sont en effet favorables, soit quasiment autant qu'en 2023. Depuis l'ajout de cette dernière proposition, la part des individus voulant augmenter les cotisations pesant sur les salariés a quant à elle fortement baissé. En effet, elle est

comprise entre 27 % et 37 % entre 2016 et 2023, contre environ 10 % en 2024.

Par ailleurs, deux propositions du questionnaire ont été reformulées. Il s'agit désormais, d'une part, « d'augmenter l'âge minimal de départ à la retraite » au lieu de le reculer et, d'autre part, de « faire contribuer davantage les retraités » au lieu de diminuer leurs pensions. Depuis leur reformulation en 2023 et en partie en raison de celle-ci, ces deux propositions de réforme rencontrent moins d'adhésion de la part des enquêtés, qui reportent leur choix sur d'autres pistes suggérées. Cependant, bien qu'elle ait été moins choisie depuis la modification du questionnaire, la proposition de réforme visant à augmenter l'âge minimal de départ à la retraite a tout de même été sélectionnée par 19 % des individus ayant choisi une proposition de réforme.

Finalement, les leviers qui ont le moins convaincu sont l'augmentation de la contribution des retraités (9 %) et l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés (8 %). ■

Pour en savoir plus

- > Données statistiques et data visualisation de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales disponibles sous : <https://drees.shinyapps.io/Barometre-DREES>.
- > **Antunez, K.** (2020, mai). Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées. DREES, *Études et Résultats*, 1148.
- > **Aubert, P.** (2013). Les attentes et opinions des Français d'âge actif vis-à-vis de la retraite : évolutions depuis 2000. *Retraite et société*, 2013/3 (66), p. 117-135.